Violence dans les lycées : il est temps d'agir !

▶ **Communiqué de presse**

Depuis la semaine du 28 septembre au 2 octobre 2026, le mouvement lycéen agite l'académie d'Orléans-Tours. Des revendications ont émergé. Le SNALC a rappelé à quel point certaines étaient légitimes, et il a invité les autorités académiques comme régionales à s'en saisir. La démarche a bien été lancée depuis les établissements jusqu'au ministère, mais les lycéens, leurs parents et leurs enseignants ont surtout retenu les annonces nationales, alors que beaucoup de sujets dépendent de la région. **Le SNALC appelle donc le conseil régional et l'académie à montrer plus clairement qu'ils ont bien pris en compte les besoins de changements des lycéens.**

Le mouvement lycéen se caractérise aussi, dès ses origines, par des violences inacceptables. Par deux communiqués de presse, dès début octobre, le SNALC Orléans-Tours, syndicat représentatif de tous les personnels de l'éducation nationale, a condamné toutes les formes de violence, d'où qu'elle vienne, et apporté son soutien à tous les blessés. **Au bout d'un mois et demi, des actes violents se produisent toujours dans les lycées des agglomérations d'Orléans et de Tours**, y compris dans les bâtiments. Des personnels et des élèves ont peur. Beaucoup sont choqués par ce qu'ils ont vécu. Certains sont blessés. C'est intolérable.

Face à une situation inédite, le silence des autorités est assourdissant. Le « pas de vague » est de retour. Des lycées sont « ouverts » alors que, de toute évidence, lycéens et personnels peuvent y être en danger. C'est inacceptable.

Le SNALC Orléans-Tours appelle les personnels, les élèves et leurs parents à exiger que la sécurité revienne dans les lycées. Notre administration, les préfectures et la région doivent prendre leurs responsabilités :

- les lycées doivent être sécurisés durablement ;
- les membres des communautés éducatives menacés ou blessés doivent être protégés et accompagnés ;
- des cellules d'écoute et de soutien psychologique doivent être au chevet de tous ceux qui ont vécu ces violences ;
- enfin, les individus qui attentent à la vie des élèves et des personnels doivent être punis avec toute la rigueur des lois.

Orléans, le 12 novembre 2026

Contacts :

François TESSIER, Président du SNALC Orléans-Tours, 06 47 37 43 12, f.tessier@snalc.fr